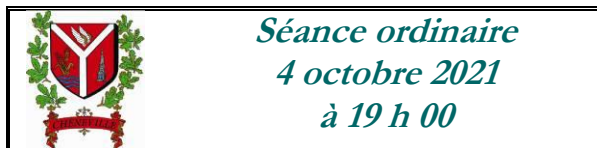


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 4 octobre 2021, à 19 h, à la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois sis au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h 03 devant 9 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2021-10-188

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-189

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de septembre 2021.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2021-10-190

Dépôt du budget 2021 modifié au 2021-08-25 – OMH Gatineau (Chénéville)

ATTENDU QUE la Société d’Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2021, modifié au 2021-08-25, de l’Office Municipale d’Habitation (O.M.H.) de l’Outaouais (Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2021 modifié de l’OMH de Chénéville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.2. 2021-10-191

Adoption du projet des prévisions budgétaires 2022 de la régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau

ATTENDU QUE conformément à l’article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1er octobre 2021;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l’année financière 2022 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l’entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées avec annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville adoptent les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l’article 603 du Code municipal du Québec;

QUE,

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Annexe

PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

DÉTAIL DES POSTES BUDGÉTAIRES POUR ANNÉE		2022	2021	
REVENUS			réel (estimé)	Prévu
	QUOTE PART (note 1)	65 000,00 \$	65 000,00 \$	65 047,00 \$
	SURPLUS PIRVP (2020)	- \$	22 995,00 \$	22 995,00 \$
	REVENUS DE LOCATION terrain -section Nord	23 100,00 \$	23 100,00 \$	- \$
	TOTAL PARC INDUSTRIEL PIRVP	88 100,00 \$	111 095,00 \$	88 042,00 \$
DEPENSES				
	SERVICES JURIDIQUES	23 100,00 \$	22 995,00 \$	22 995,00 \$
	REMBOURSEMENT DETTE (CAPITAL) DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT	28 153,00 \$	28 153,00 \$	28 200,00 \$
	REMBOURSEMENT DETTE (INTÉRÊTS) DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT	36 847,00 \$	36 847,00 \$	36 847,00 \$
	AFFECTATION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	- \$	23 100,00 \$	- \$
	TOTAL PARC INDUSTRIEL PIRVP	88 100,00 \$	111 095,00 \$	88 042,00 \$
		0,00	0,00	0,00

(1) La quote part va servir à payer le remboursement du règlement d'emprunt pour l'achat des terrains.

5.3. 2021-10-192**Renouvellement du contrat d'archivage – Groupe DL**

ATTENDU QUE le contrat d'archivage arrivera à échéance le 31 octobre 2021;

ATTENDU l'offre de service d'archivage de données reçu du Groupe DL pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022;

ATTENDU QU' aucun changement n'est requis au forfait actuel qui permet une capacité de stockage de 101-200 Go de données par mois;

ATTENDU QUE le montant pour ce service est de 90.00 \$ par mois, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte les conditions de renouvellement du contrat d'archivage pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, pour un total annuel de 1 080.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat de service à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ5.4. 2021-10-193**Autorisation de paiement de facture – Proligne**

ATTENDU l'adoption de la résolution # 2021-07-148 visant à autoriser des travaux de traitement de fissures sur la Montée Dinel et sur la Montée de Vinoy Ouest;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et que le résultat est satisfaisant;

ATTENDU la réception de la facture au moment de 6 121.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 7 038.19 \$, incluant les taxes;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5. 2021-10-194
Prolongation et modification des conditions d'embauche de l'inspecteur municipal temporaire**

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal n'a pas encore été comblé, faute de candidature;

ATTENDU l'adoption de la résolution #2021-04-065 visant à embaucher temporairement monsieur Pierre-Paul Lavergne à titre d'inspecteur municipal à certaines conditions;

ATTENDU QU' il y a lieu de prolonger et de modifier certaines conditions d'emploi de monsieur Pierre-Paul Lavergne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la prolongation et la modification de certaines conditions d'embauche de monsieur Pierre-Paul Lavergne à titre d'inspecteur municipal temporaire pour une période indéterminée et selon les besoins en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6. 2021-10-195
Budget pour le décor hivernal 2021-2022 dans le village**

ATTENDU la popularité des décorations installées dans le village pour souligner divers événements au cours de l'année;

ATTENDU QUE le conseil désire continuer à encourager l'embellissement du village, notamment pour la période hivernale 2021-2022, et souhaite égayer le quotidien des citoyens en cette période encore difficile de post pandémie;

ATTENDU QU' une proposition de décor hivernal a été présentée;

ATTENDU l'offre reçue de madame Monique Chartrand au montant de 4 250.00 \$ plus taxes, incluant tout le décor et la main-d'œuvre pour la fabrication et l'installation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent la dépense
au montant de 4 886.44 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-23000-691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2021-10-196

**Décision concernant la probation de la directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe**

ATTENDU l'adoption de la résolution #2020-12-257 visant à
embaucher madame Josée Shewchuck au poste de
directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
de la municipalité pour une période de probation de 6
mois;

ATTENDU l'adoption de la résolution # 2021-08-166 visant à
prolonger de 2 mois la période de probation de madame
Shewchuck;

ATTENDU l'évaluation concernant les finances n'est pas terminée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville prolonge la période probatoire de
la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de 3 mois pour
pouvoir terminer son évaluation dans les diverses tâches du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 2021-10-197

Autorisation vente camion F350 Super Duty 2015

**Monsieur Normand Bois se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en
situation d'apparence de conflit d'intérêts.**

ATTENDU l'adoption de la résolution # 2021-05-116 visant à autoriser
l'achat d'un nouveau camion pour le Département de la
voirie;

ATTENDU QUE le nouveau camion est prêt pour la livraison;

ATTENDU QU' il y a lieu de vendre le camion F350 Duper Duty 2015 et
ses équipements ;

ATTENDU l'offre d'achat reçue de Carle Ford de Buckingham au
montant de 18 000 \$ et celle de monsieur Filion de la
Plomberie David au montant de 22 500 \$;

ATTENDU QUE dans les 2 cas, la taxe de 5% s'applique et que le camion est
vendu tel quel, sans garantie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville acceptent l'offre d'achat de monsieur Filion, de la Plomberie David au montant de 22 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

Le revenu serve à financer l'achat des équipements pour le nouveau camion.

ADOPTÉE

5.9 2021-10-198

Autorisation achat d'équipements pour le nouveau camion F350

ATTENDU QU' il est nécessaire d'équiper le nouveau camion d'une pelle à neige, d'une sableuse, d'un support arrière et d'une flèche lumineuse;

ATTENDU les demandes de soumissions transmises à Transmission Chénéville et Remorques des Monts;

ATTENDU la réception des soumissions pour une pelle Triple Edge de Boss et une sableuse : Transmission Chénéville au montant de 16 853.64 \$ et Remorques des Monts au montant de 17 280.00 \$, plus la main-d'œuvre et les taxes applicables;

ATTENDU la réception d'une soumission pour un support arrière et une flèche lumineuse par Transmission Chénéville au montant de 3 205.15 \$, plus la main-d'œuvre et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent la dépense au montant approximatif de 24 925.20 \$ incluant main-d'œuvre et taxes applicables pour l'achat des équipements requis auprès de Transmission Chénéville;

QUE,

La dépense soit financée avec le montant de la vente de l'ancien F350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 2021-10-199

Décision concernant le remplacement de l'employé de voirie

ATTENDU QUE l'employé de voirie est en congé pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE le deuxième employé de la voirie durant l'été ne peut effectuer les opérations de déneigement;

ATTENDU QU' il y a lieu de combler le poste à la voirie avant la venue de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La directrice générale est autorisée à embaucher Marc Bélisle pour remplacer temporairement l'employé à la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'aide financière 2021-2022 – Club Quad Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande d'aide financière 2021-2022 du Club Quad Petite-Nation de Chénéville et celle-ci sera examinée lors de la préparation du budget municipal pour l'année 2022.

C-002 Demande de salle gratuite – Maison des jeunes de Chénéville

2021-10-200

Demande de salle gratuite – Maison des jeunes de Chénéville

ATTENDU QUE l'équipe de Prévention CÉSAR prépare la réouverture de la maison des jeunes de Chénéville et souhaite utiliser, sans frais, le local du haut sis au Centre St-Félix-de-Valois pour organiser des activités stimulantes et amusantes pour les jeunes de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande est également faite pour obtenir l'autorisation d'y laisser quelques effets comme 2 ordinateurs, quelques petits fauteuils et une étagère pour le rangement;

ATTENDU QUE les personnes responsables au sein de l'équipe de Prévention CÉSAR s'engagent à respecter et à faire respecter par les participants les mesures sanitaires en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais du local du haut sis au Centre Saint-Félix-de-Valois pour les activités de la maison des jeunes de Chénéville organisées par l'équipe de Prévention CÉSAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. VARIA

A) Dépôt de deux états financiers comparatifs

Le conseil reçoit le dépôt de deux états comparatifs, tel que prescrit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* « Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2). »

B) Photocopies au prix coûtant pour activité Chasse aux trésors - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

2021-10-201

Photocopies au prix coûtant pour activité Chasse aux trésors - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

ATTENDU QUE Mario Legault a été mandaté par le Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. pour organiser une activité de *Chasse aux trésors* le 2 octobre 2021, dont les profits seront donnés pour le projet de décor automnal de la municipalité;11

ATTENDU QUE le prêt sans frais de la salle avait été autorisé par la résolution # 2021-08-171, mais qu'elle n'a finalement pas été utilisée puisque les mesures sanitaires en vigueur ne permettaient pas de rassemblement de cette envergure;

ATTENDU QUE plusieurs centaines de photocopies ont été nécessaires pour l'activité;

ATTENDU QU' une demande pour payer le prix coûtant des photocopies a été faite par l'organisateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise que les photocopies faites dans le cadre de l'activité de *Chasse aux trésors* du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc soient facturées au prix coûtant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2021-10-202

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 844 à # 11 881 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/09/2021 et dont le total se chiffre à **48 115.11 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **15 494.00 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **63 609.11 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2021-10-203

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2021 au
montant total de **14 815.31 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-10-204

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que
la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.